



NAO 2023

REVENDICATIONS FO

SALAIRE/REMUNERATION

- Application des revalorisations salariales à compter du 1er avril.
- Augmentation Générale des salaires pour tous (Ouvriers, ATAM, Ingénieurs et Cadres) : 10 % avec un talon mensuel de 200€.
(Ce qui correspond à l'inflation + le rattrapage des années précédentes.)
- Budget Augmentation Individuelle de 5 %.
- Revalorisation, a minima, de toutes les primes et indemnités internes à ALSTOM (tant nationales que locales) de 10 %, intégrant le rattrapage pour 2022.

Ces revendications salariales se justifient par l'inflation ainsi que par l'impératif de rattrapage des années précédentes.

AUTRES REVENDICATIONS

Augmentation de l'indemnité de télétravail de 10€

Activité partielle : compensation à 100% de la perte de rémunération.

Instauration d'un vrai 13ème mois pour tous les salariés (en plus du minimum conventionnel annuel).

Attribution, sur tous les sites, au minimum, d'un jour de congé exceptionnel pour chaque médaille du travail.

Préservation des usages et accords locaux qui seraient plus favorables que des règles nationales.

Prise en charge de la journée de solidarité par l'employeur.

DEPLACEMENT PROFESSIONNEL

Ouverture de négociation sur les sujets non traités.

EMPLOI

Maintien de tous les emplois, activités et sites industriels.

Arrêt des externalisations et des délocalisations d'activités et embauche des intérimaires et prestataires, et remplacement systématique des départs notamment en production.

Embauche des apprentis à l'issue de leurs formations.

AUTRES SUJETS

Accès facilité pour les opérateurs à l'Intranet et aux applications (Alista, ...) qui respecte les contraintes de confidentialité.

Pour les activités de bureau, maintien d'un bureau fixe attribué pour chaque salarié (Alstom, prestataire, intérimaire, ...)